

Solidaires



## Elections du 23 juin 2011 au Conseil d'Administration

Le conseil d'administration (CA) de l'IFSTTAR sera composé de dix représentants de l'Etat, de huit personnalités extérieures et de quatre représentants du personnel. Le président du conseil scientifique, le directeur général, le directeur scientifique, l'autorité chargée du contrôle financier et l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative. Il sera renouvelé dans quatre ans. Le CA est l'instance de décision de l'institut sur tous les sujets importants pour l'avenir de l'IFSTTAR : sa politique de recherche, son budget, son organisation interne, ses implantations, ...

**À ces élections au Conseil d'Administration, vous avez le choix !**

**Nous voulons un projet collectif d'avenir pour l'IFSTTAR, porteur des raisons  
qui nous font croire à l'utilité de nos métiers  
et à une recherche au service d'un monde solidaire, pour la collectivité et pour chacun-e !**

**Votez pour SUD Recherche EPST !**

SUD recherche EPST, membre de Solidaires, vous propose une liste composée de personnes diverses par leur fonction, leur localisation et leur expérience comme représentants du personnel. Voici les principales positions qui seront défendues par ces élus ainsi que les réflexions qui leurs semblent prioritaires :

- Nous agissons pour promouvoir une certaine idée de la recherche publique au sein de l'IFSTTAR : un établissement de recherche appliquée et multidisciplinaire, indépendant, au service de la société dans son ensemble par sa contribution à l'innovation et à l'évolution des transports et de la ville.  
Pour cela, il faut défendre le statut actuel de l'IFSTTAR (Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique : EPST) qui est adapté à cette orientation de recherche.
- La question des statuts des personnels de l'IFSTTAR (administratifs, chercheurs, ingénieurs et techniciens) est une des questions importantes qui sera traitée par le prochain CA.  
Pour nous, il semble souhaitable que l'évolution converge sur un seul statut, qui garantisse une évaluation individuelle en adéquation avec les orientations de recherche, qui offre des possibilités de mobilité optimales, tout en garantissant le maintien des avancées précédemment obtenues par corps. Nous préciserons cette position générale en consultant les personnels de tous les statuts actuels de l'IFSTTAR, afin d'améliorer le statut de chacun.

Solidaires



- Le CA sera amené à réfléchir aux évolutions des liens entre l'IFSTTAR et le Réseau Scientifique et Technique du MEDDTL ; tout particulièrement avec les Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement. Sur ce sujet, nous veillerons à ce que les rôles de chacun soient clarifiés, que les contributions des uns et des autres soient valorisées et que les liens entre structures de recherche référentes et équipes de recherche de CETE soient renforcés.
- Les élus défendront l'ensemble du personnel, pour que chaque agent soit reconnu dans son travail et puisse se faire entendre. Ceci est particulièrement vrai pour les personnels en CDD et pour les techniciens ou administratifs de catégories B et C.
- Les élus seront vigilants par rapport aux évolutions en cours dans la recherche en général, en particulier vis-à-vis de la Révision Générale des Politiques Publiques, déjà mise en œuvre à l'INRA (voir les infos sur notre site) et qui entraîne externalisation et perte de compétences.

**Pour une recherche publique forte et indépendante,  
Votez SUD Recherche EPST !**

Nos candidats :

Titulaires		Suppléants	
Christine Buisson	Directrice de recherche Bron	Daniel Olivier	Technicien de la recherche Bron
Jean-Michel Auberlet	Chargé de recherche Paris	Pierre Vinant	Ingénieur de recherche Satory
Joaquin Rodriguez	Directeur de recherche Lille	Marie-Pierre Bruyas	Chargée de recherche Bron
Marie-Axelle Granié	Chargée de recherche Salon	Jean-Emmanuel Michel	Ingénieur d'Etude Salon

**Des candidats à l'écoute du personnel  
et qui s'engagent à lui rendre compte des débats et des positions qu'ils auront défendues.**

*Cette liste est soutenue le syndicat SUD Recherche EPST- Solidaires et par des personnes appartenant à la FSU (branche recherche : SNCS et branche équipement : Sup'Equip).*



#### **Extrait du décret de création de l'IFSTTAR :**

Le conseil d'administration délibère notamment sur :

- 1° L'orientation de la politique de recherche de l'institut, les contrats d'objectifs, les programmes généraux d'activités et d'investissement et l'exploitation des résultats de la recherche, après avis du conseil scientifique ;
- 2° Les mesures générales relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'institut ;
- 3° Le budget et, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 9, ses modifications ; le compte financier ;
- 4° Le rapport annuel d'activité ;
- 5° Les contrats et marchés ;
- 6° Les emprunts ;
- 7° La participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;
- 8° Les acquisitions, aliénations, échanges, locations, baux, constructions et grosses réparations d'immeubles ;
- 9° Les redevances et rémunérations de toute nature perçues par l'établissement ;
- 10° Les dons et legs ;
- 11° La création de filiales et les prises, extensions ou cessions de participations financières ;
- 12° Les actions en justice, les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats de recherche passés avec des organismes étrangers ;
- 13° Les orientations générales en matière d'action sociale et de formation ;
- 14° Le règlement intérieur du conseil d'administration.